



La rentrée chaotique des accompagnants d'élèves en situation de handicap

Salaires non versés, contrats non établis et manque d'information: pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap, cette rentrée a été chaotique. Ils déplorent une organisation et des conditions de travail dégradées et réclament le statut de fonctionnaire. Hélène travaille dans un lycée polyvalent de la Sarthe, elle accompagne, dans toutes les disciplines, une élève en situation de handicap. En avril, et après six ans de CDD, cette AESH (accompagnante des élèves en situation de handicap, ex-assistante de vie scolaire dans le jargon de l'Éducation nationale) décroche le Graal, un CDI.

Pourtant, pour elle, cette rentrée a été la plus «chaotique». En septembre, elle n'a pas été payée.

«J'ai la chance d'avoir un mari qui travaille, mais sans ça, je me serais retrouvée sans rien», ajoute celle qui est, elle-même, mère d'un enfant en situation de handicap. Malgré ses sollicitations, Hélène n'a reçu une réponse du rectorat que la semaine dernière. Ils lui indiquent simplement que le retard est dû à un bug informatique et qu'un acompte devrait lui être versé le 10 octobre.

Par ailleurs, pour Hélène, le retard de paiement ne vient que couronner tout un ensemble de dysfonctionnements. D'abord, elle n'a été mise au courant de son affectation qu'en septembre. Une lettre avait été envoyée à son établissement. En revanche, la lettre qui devait lui être adressée a été envoyée à son adresse personnelle, ou presque... puisqu'il y avait une faute dans le nom.

Elle raconte les messages nombreux au rectorat restés sans réponses, le stress à l'heure de la rentrée, le maigre salaire attendu qui n'arrive pas, le temps partiel imposé, les tâches qui se multiplient, le sentiment d'être méprisée par le ministère et, finalement, le dégoût progressif pour un métier qu'elle

«adore».

Ces problématiques, liées au statut précaire de celles qui travaillent dans l'ombre de l'Éducation nationale, ne datent pas de cette rentrée.

Il y a un an, le sujet avait été remis sur la table par le député de la France insoumise François Ruffin à l'Assemblée nationale.

«On reste pour les enfants, ce n'est pas parce que l'Éducation nationale nous abandonne qu'on doit les abandonner», conclut celle qui devra encore un peu attendre avant de recevoir, pour ses 25 heures de travail par semaine, son salaire de 780 euros.

«Je regarde mon compte toutes les dix minutes»

Charlotte (prénom d'emprunt) n'a pas été payée non plus. «Je regarde mon compte toutes les dix minutes pour voir si je n'ai pas reçu mon salaire», souffle celle qui accompagne des élèves en situation de handicap depuis huit ans. Elle est affectée dans l'académie de Paris, avec un contrat de 27 heures par semaine. Son dernier virement date du 26 août, alors, pour payer la scolarité de sa fille et honorer ses prélèvements, elle a dû contracter un crédit de 280 euros.

Quand elle demande, vendredi 4 octobre, une aide d'urgence au services sociaux du rectorat, elle explique qu'elle se heurte à un mur :

«On m'a dit qu'il fallait que je revoie mes priorités. Comme ma fille est scolarisée dans le privé, l'assistante sociale m'a dit que je ne recevrai pas d'aides. Ce n'est quand même pas de ma faute si je ne suis pas payée alors que je vais tous les jours au travail.»

Fin septembre, face à l'absence de réponse, Charlotte s'est rendue sur place. «Tout le monde me disait

“ce n'est pas moi”. J'ai fait des pieds et des mains juste pour obtenir un courrier pour me justifier auprès de ma banque mais toujours ni explications ni excuses », s'agace l'accompagnante.

Pourtant, elle continue, elle aussi, de se rendre au travail

«parce que je ne peux pas abandonner la petite que j'aide, elle n'y est pour rien»

. Contacté, le rectorat de Paris n'a pas donné suite à nos questions.

Emmanuelle, elle, travaille en Normandie. En septembre, c'était sa première rentrée. Elle non plus n'a pas été payée, pire elle n'a toujours pas reçu son contrat :

«Je n'ai rien à fournir à Pôle emploi, je ne peux pas prouver que je travaille et ça me bloque. J'ai réussi à grappiller des documents adressés au principal du collège où il était indiqué mon nom, mais à part ça, rien.»

Portés par le désarroi, Emmanuelle et une cinquantaine de ses collègues, venant de toute l'académie, se sont rendus au rectorat de Rouen mercredi après-midi. Pour elle, 120 km de trajet, à ses frais.

«Ils nous ont tous reçus, on est restés plus de deux heures en réunion. Ils avaient conscience du problème, ils se sont excusés, ils avaient l'air gênés et ils nous ont promis de renforcer les équipes qui gèrent les dossiers. Je pense surtout qu'ils ont été débordés et que le manque d'effectif dans les rectorats n'aide pas. C'est toute la maison qui est malade», résume Emmanuelle.

Les témoignages se suivent et se ressemblent. L'Éducation nationale, interrogée à ce sujet par Mediapart, botte en touche, parle de situations

«locales» et renvoie vers les rectorats. Difficile d'obtenir un chiffre sur le nombre de laissés-pour-compte de cette rentrée, mais il semblerait que le problème soit national puisque hier et aujourd'hui les mobilisations des AESH et leurs appels à l'aide, notamment sur les réseaux sociaux, se multiplient dans de nombreuses académies.

À Eysines, près de Bordeaux, 12 accompagnants sur 35 toujours sans contrat

Du côté de Bordeaux (Gironde) aussi, des accompagnants de tout le département se sont réunis mercredi 9 octobre. Une école était particulièrement bien représentée : l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) d'Eysines où la colère des AESH est, elle, visible depuis quelque temps déjà, puisque la grève reconductible d'une partie des accompagnants entre dans sa deuxième semaine. Sur les 35 accompagnants, au moins 12 n'ont toujours pas de contrat.

Là aussi, ils peinent à recevoir des réponses claires de la part du rectorat de Bordeaux, qui ne nous a pas non plus répondu. Marine Schnegg, AESH, représentante du personnel et à la tête de la contestation, dénonce la mise en place de la circulaire :

«Chez nous, concrètement, ça veut dire qu'on nous demande de travailler trois semaines de plus sans aucune contrepartie. Ces trois semaines sont annualisées, ça veut dire que, pour nous qui avons un emploi du temps à la semaine, on va nous demander de travailler en dehors du temps de travail hebdomadaire habituel. Peut être des mercredis après-midi ou des soirées. Nous, on ne peut absolument pas se payer des baby-sitters quand on travaille pour 700 euros par mois.»

Cette circulaire, mise en place cet été, inquiétait les AESH avant même la rentrée comme nous l'avions déjà documenté.

«On nous parle d'école de la confiance et de l'inclusion, mais vu le manque d'AESH, on se retrouve souvent avec des enfants qui ont des notifications individuelles

[c'est à dire que la Maison départementale des personnes handicapées a estimé que, pour cet élève, il fallait un accompagnant à temps plein – ndlr] qui ne sont pas respectées », ajoute Marine Schnegg.

Elle estime qu'au delà des dysfonctionnements, cette rentrée a été complexifiée par la mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), qui regroupent plusieurs établissements.

Pour Hélène Elouard, représentante du collectif AESH national, membre de la CGT Éduc'Action, le ministre ne pouvait pas ne pas savoir

(lire ici son billet de blog). Elle explique que son organisation syndicale et les autres font des remontées sur cette situation depuis des semaines. En face, «

ils nous répondent qu'ils n'y peuvent rien, que c'est à cause du logiciel »

.

En ce qui concerne les retards de paiement, les rectorats, notamment celui de Paris, imputent les dysfonctionnements à un manque criant de personnel.

«Alors, on demande au ministère d'anticiper, et d'embaucher dans les rectorats pour qu'on puisse avoir nos contrats et être payés à temps», ajoute la syndicaliste.

Mardi, le député communiste Sébastien Jumel a remis au ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, et à la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, Sophie Cluzel, un rapport d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés.

Lors de leur rencontre, le député a rappelé au ministre les retards dans les paiements et les contrats qui viennent alourdir l'exercice d'un métier déjà précaire.

«Ce n'est pas digne, ni acceptable. Dans mon académie, certaines AESH ont eu un acompte de 3,14 euros. C'est une humiliation.»

Selon Sébastien Jumel, le ministre a admis des dysfonctionnements et s'est engagé à ce que la situation soit arrangée avant la fin de la semaine

.